

Rapport ministériel sur le rendement

Condition féminine Canada

2013-2014

L'honorable D^{re} K. Kellie Leitch C.P., O. Ont., députée
Ministre du Travail et ministre de la Condition féminine

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada,
représentée par la ministre de la Condition féminine (2014).
N° de catalogue Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014
SW1-3/2014F-PDF
ISSN 2368-2183

Table des matières

Avant-propos.....	iii
Message de la ministre.....	1
Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation	3
Profil de l'organisation.....	3
Contexte organisationnel.....	3
Dépenses réelles	11
Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental	13
Tendances relatives aux dépenses de l'organisme	14
Budget des dépenses par crédit voté	14
Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique.....	15
Résultat stratégique : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada	15
Programme 1.1 : Impulsion, savoir-faire et conseils	15
Programme 1.2 : Avancement de l'égalité pour les femmes	20
Services internes.....	22
Section III : Renseignements supplémentaires.....	25
Faits saillants des états financiers.....	25
États financiers	26
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	26
Dépenses fiscales et évaluations	27
Section IV : Coordonnées de l'organisme	29
Annexe : Définitions	31
Notes.....	34

Avant-propos

Le rapport ministériel sur le rendement fait partie de la série de documents budgétaires. Ces documents appuient les lois de crédits qui précisent les montants pouvant être dépensés par le gouvernement et à quelles fins générales. Les documents budgétaires comptent trois parties.

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales.

Partie II – Le budget principal des dépenses décrit les ressources financières requises au prochain exercice pour chaque ministère, organisme et société d'État.

Partie III – Les plans de dépenses des ministères sont constitués de deux documents. Le rapport sur les plans et les priorités (RPP) est un plan de dépenses établi par chaque ministère et organisme qui reçoit des crédits parlementaires (à l'exception des sociétés d'État). Ce rapport présente des renseignements détaillés, pour une période de trois ans commençant à l'exercice indiqué dans le titre du rapport, sur les priorités, les résultats stratégiques, les programmes, les résultats attendus et les ressources connexes requises. Le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) dresse un bilan du rendement réel obtenu par chaque ministère et organisme au cours du plus récent exercice terminé, en fonction des plans, des priorités et des résultats attendus énoncés dans son propre RPP. Le RMR informe les parlementaires et la population des résultats obtenus par les organisations pour les Canadiennes et Canadiens.

Le budget supplémentaire des dépenses renferme en outre des renseignements sur les besoins relatifs aux dépenses qui n'étaient pas suffisamment définis pour être inclus dans le budget principal des dépenses ou qui ont ultérieurement été précisés afin de rendre compte de l'évolution de programmes et de services donnés.

L'information financière présentée dans le RMR provient directement des autorisations décrites dans le budget principal des dépenses et des renseignements fournis dans le RPP sur les dépenses prévues. Cette information financière correspond à celle fournie dans les Comptes publics du Canada. Ceux-ci renferment l'État consolidé de la situation financière, l'État consolidé des résultats et du déficit accumulé, l'État consolidé de la variation de la dette nette et l'État consolidé des flux de trésorerie du gouvernement du Canada, de même que des renseignements détaillés des opérations financières ventilés par portefeuille ministériel pour un exercice donné. Deux types d'information financière présentée dans le RMR proviennent des Comptes publics du Canada : les autorisations budgétaires disponibles pour emploi au nouvel exercice par une organisation qui reçoit des crédits parlementaires, et les autorisations utilisées lors de cet exercice. Ces dernières autorisations correspondent aux dépenses réelles décrites dans le RMR.

La *Politique sur la structure de la gestion, des ressources et des résultats* du Conseil du Trésor favorise une plus grande concordance de l'information sur le rendement présentée dans les RMR, les autres documents budgétaires et les Comptes publics du Canada. Pour les organisations qui reçoivent des crédits parlementaires, la Politique définit l'architecture d'alignement des programmes comme une structure par rapport à laquelle l'information sur le rendement financier et non financier est fournie aux fins des documents budgétaires et des rapports au Parlement. Peu importe si l'organisation présente l'information dans le budget principal des dépenses, le RPP, le RMR ou les Comptes publics du Canada, la même structure est utilisée.

Dans le but de mieux appuyer les décisions sur les crédits, un certain nombre de changements ont été apportés aux RMR en 2013-2014. Le RMR présente maintenant les renseignements sur les finances, les ressources humaines et le rendement dans la section II, au niveau le plus bas de l'architecture d'alignement des programmes, le cas échéant.

Le format et la terminologie du RMR ont également été modifiés afin de le rendre plus clair et cohérent et de mettre davantage l'accent sur l'information du budget des dépenses et des Comptes publics. De plus, l'information ministérielle concernant la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD) a été regroupée dans un nouveau tableau de renseignements supplémentaires qui sera affiché sur le site Web du ministère. Ce tableau comprend tous les éléments de la Stratégie qui étaient auparavant fournis dans les RMR et les sites Web ministériels, y compris les rapports sur l'écologisation des opérations gouvernementales et les évaluations environnementales stratégiques. La section III du rapport fournira un lien vers le nouveau tableau dans le site Web du ministère. Enfin, les définitions des termes utilisés sont maintenant fournies en annexe.

Message de la ministre

Je suis heureuse de présenter le Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014 de Condition féminine Canada.

Le gouvernement du Canada demeure résolu à bâtir une société où les femmes et les hommes participent à égalité à toutes les dimensions de la vie. À cette fin, nous cherchons à créer un environnement où les femmes et les filles contribuent à la croissance économique du Canada et en profitent, où elles jouissent d'une égalité d'accès aux postes de responsabilité au sein de nos institutions et où elles peuvent s'épanouir sans craindre la violence.



Pour assurer la croissance économique du Canada, nous devons garantir la mixité de la main d'œuvre et des conseils d'administration dans les entreprises. C'est pourquoi le gouvernement du Canada a créé le Conseil consultatif pour la présence des femmes aux conseils d'administration et l'a chargé de lui prodiguer des conseils sur les moyens à prendre pour accroître la présence des femmes au sein des conseils d'administration des institutions publiques et des entreprises du secteur privé. En outre, l'argumentaire économique que nous avons commandé montre que l'économie canadienne dans son ensemble profitera d'une présence accrue des femmes dans les secteurs d'emploi traditionnellement masculins et du soutien à la croissance des entreprises dirigées par des femmes. C'est dans ce contexte que l'organisme a mené des initiatives pour promouvoir la présence des femmes dans les métiers spécialisés, les professions techniques et l'entrepreneuriat.

D'autre part, notre société ne saurait tolérer la violence faite aux femmes et aux filles, et notre gouvernement a pris le ferme engagement d'y mettre un terme. Au cours de l'exercice visé par le présent rapport, Condition féminine Canada, en collaboration avec des partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux ainsi que la société civile, a examiné des solutions novatrices pour contrer la violence, y compris les nouveaux enjeux que sont la cyberintimidation et la cyberexploitation sexuelle des jeunes femmes et des filles.

En 2013-2014, Condition féminine Canada a concentré ses efforts sur ces trois domaines clés en veillant à ce que ses investissements, ses interventions et ses communications produisent des résultats concrets. L'organisme a affecté 19 millions de dollars au soutien de plus de 350 projets communautaires qui visent à assurer la pleine participation des femmes et des filles à la société canadienne.

Je suis heureuse de déclarer que nous continuons de faire des progrès constants vers l'amélioration de la condition féminine au Canada.

L'honorable D^{re} K. Kellie Leitch, C.P., O.Ont., députée
Ministre du Travail et ministre de la Condition féminine

Section I : Vue d'ensemble des dépenses de l'organisation

Profil de l'organisation

Ministre de tutelle : L'honorable D^{re} K. Kellie Leitch

Première dirigeante : Meena Ballantyne, chef d'organisme

Portefeuille ministériel : Emploi et Développement social Canada

Instrument habilitant : Décret (1976-779)

Année d'incorporation ou de création : 1976

Contexte organisationnel

Raison d'être

Le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, connu sous le nom de Condition féminine Canada (CFC), est l'organisme fédéral chargé de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les aspects de la vie au Canada. CFC a pour mandat « de coordonner les politiques relatives à la situation de la femme et de gérer les programmes qui s'y rapportent » (1976).

CFC a la responsabilité d'œuvrer, comme chef de file et partenaire, à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes, c'est-à-dire : soutenir l'action et les innovations communautaires qui font progresser l'égalité en aidant à créer des conditions propices à la réussite des femmes et des filles au Canada; fournir des conseils spécialisés en matière d'égalité entre les sexes et d'analyse comparative entre les sexes en vue de l'élaboration de programmes, de politiques et de lois efficaces pour l'ensemble de la population canadienne; promouvoir des dates commémoratives qui ont trait aux femmes et aux filles au Canada; et, enfin, soutenir les efforts que déploie le Canada pour s'acquitter de ses obligations internationales.

Dans le dessein de promouvoir l'égalité et d'en assurer le progrès, CFC concentre ses interventions sur trois domaines prioritaires, soit : améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes et des filles; éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; et, enfin, soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes et des filles aux postes de responsabilité et de décision. Tout en mettant l'accent sur ces trois domaines, l'organisme a aussi la capacité de répondre à des enjeux précis, par exemple : engager les hommes et les garçons

dans l'élimination de la violence, améliorer la participation des femmes dans les industries traditionnellement masculines et venir en aide aux femmes et aux filles dans les collectivités rurales et éloignées.

Responsabilités

CFC est le maître d'œuvre du programme adopté par le gouvernement en vue de promouvoir l'avancement des femmes et des filles vers l'égalité. Pour remplir son mandat, CFC s'unit à de nombreux organismes, s'efforçant de créer des synergies avec les principales parties prenantes, de collaborer avec les différents ordres de gouvernement et de mobiliser les secteurs privé et bénévole.

CFC œuvre dans un environnement complexe, car les enjeux relatifs à la condition des femmes et des filles évoluent continuellement au gré des changements démographiques, technologiques et socioéconomiques, dont la mondialisation. Pour procurer des résultats concrets et des avantages durables à la population canadienne, l'organisme s'acquitte de son mandat de manière stratégique, en forgeant des partenariats et en veillant à ce que ses investissements et ses interventions cadrent avec les priorités du gouvernement du Canada.

Pour ce qui est des politiques touchant aux enjeux d'intérêt pour les femmes, CFC exerce ses responsabilités à cet égard en agissant comme facilitateur et courtier du savoir, c'est-à-dire qu'il donne des conseils, apporte un soutien stratégique, mène des analyses et intervient ou apporte son concours stratégique aux plans national et international.

CFC a pour rôle de piloter, à l'échelle de l'administration fédérale, le renforcement des capacités d'analyse comparative entre les sexes (ACS), une compétence essentielle et un outil analytique qui sert à élaborer des politiques, des programmes et des lois tenant compte des réalités des femmes et des hommes d'horizons divers.

Par son Programme de promotion de la femme, CFC offre une aide financière et technique aux organismes qui exécutent des projets de promotion de l'égalité entre les sexes. CFC soutient l'action et les innovations communautaires en investissant ses ressources où elles ont visiblement une chance d'améliorer de façon durable la vie des femmes et des filles au Canada.

CFC organise aussi des activités à caractère commémoratif pour sensibiliser la population, notamment la Journée internationale de la femme (8 mars), le Mois de l'histoire des femmes (octobre), la Journée internationale des filles (11 octobre), la Journée de l'affaire « personne » (18 octobre), la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes (6 décembre) et les 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes.

CFC compte sur la présence de trois bureaux régionaux, situés à Montréal (pour servir le Québec), à Moncton (pour servir le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse et Terre-Neuve-et-Labrador) et à Edmonton (pour servir l'Alberta, le Manitoba, la Saskatchewan, la Colombie-Britannique, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon). Le Bureau national, situé dans la région de la capitale nationale, sert aussi le Nunavut et l'Ontario.

Résultats stratégiques et architecture d'alignement des programmes

1. Résultat stratégique : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.

1.1 Programme : Impulsion, savoir-faire et conseils

1.2 Programme : Avancement de l'égalité pour les femmes

Services internes

Priorités organisationnelles

Priorité	Type	Résultats stratégiques et programmes
Agir contre la violence faite aux femmes et aux jeunes filles	<ul style="list-style-type: none"> Permanente 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada. Programmes 1.1 et 1.2.
Sommaire des progrès		
<ul style="list-style-type: none"> En 2013-2014, CFC s'est penché sur les enjeux émergents qui sont rattachés à la cyberviolence et la cyberexploitation sexuelle, collaborant avec les principales parties intéressées afin d'assurer la diffusion du savoir et l'échange de points de vue en la matière. CFC a élaboré du matériel de référence sur la violence faite aux femmes et aux filles, notamment six fiches d'information exposant les principales constatations du rapport <i>Mesure de la violence faite aux femmes : tendances statistiques</i> et deux autres sur la violence sexuelle faite aux femmes au Canada. On trouvera ces documents sur son site Web, aux adresses suivantes : http://www.swc-cfc.gc.ca/initiatives/vaw-vff/kf-pc-fra.html et http://www.swc-cfc.gc.ca/violence/res-fra.html. L'organisme a aussi tenu une campagne d'envoi de cartes postales électroniques, qui lui a permis de sensibiliser un plus large auditoire à ce problème (http://www.swc-cfc.gc.ca/commemoration/idg-jif/index-fra.html). Par l'entremise du Programme de promotion de la femme, CFC a lancé un appel de propositions sur deux thèmes distincts, soit la cyberviolence et la violence sexuelle faite aux femmes et aux filles. CFC a apporté une aide financière à 40 nouveaux projets communautaires cherchant à remédier à un éventail de problèmes liés à la violence sexiste. Par exemple, un des projets amènera les refuges pour les victimes de violence familiale à collaborer avec les services locaux de police pour élaborer des protocoles qui permettront de mieux répondre aux besoins des victimes d'agression sexuelle. 		

Priorité	Type	Résultats stratégiques et programmes
Accroître la représentation des femmes dans les postes de responsabilité	<ul style="list-style-type: none"> • Permanente 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada. • Programmes 1.1 et 1.2.
<ul style="list-style-type: none"> • En 2013-2014, CFC a organisé un forum d'échange de connaissances sur la présence des femmes dans les métiers qualifiés et les professions techniques, dans le but de faire valoir l'importance de renforcer cette présence. Faisant fond sur l'engagement pris dans le Plan d'action économique 2012, la ministre de la Condition féminine a redynamisé le Conseil consultatif pour la présence des femmes aux conseils d'administration d'entreprises et l'a chargé de lui présenter un rapport sur les moyens à privilégier pour accroître la représentation des femmes aux conseils d'administration des secteurs public et privé. • Les appels de propositions ciblés du Programme de promotion de la femme permettent à CFC d'investir de façon stratégique en finançant des priorités nouvelles ou permanentes. Ces priorités ont inclus, par exemple : l'avancement des femmes dans les métiers qualifiés et les professions techniques, de même que leur participation accrue à la prise de décisions dans les organismes communautaires. Partout au pays, on s'emploie à concevoir et à diffuser des pratiques prometteuses et des outils conçus expressément pour les femmes et les organismes communautaires qui interviennent auprès d'elles, afin d'exercer des effets durables et concrets. 		
Priorité	Type	Résultats stratégiques et programmes
Renforcer la mise en œuvre de l'ACS au sein de l'administration fédérale	<ul style="list-style-type: none"> • Permanente 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada. • Programme 1.1
Sommaire des progrès		
<ul style="list-style-type: none"> • En 2013-2014, CFC a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'ACS en offrant un soutien stratégique en la matière aux institutions fédérales. Ce soutien a pris la forme d'activités de formation et de réseautage ainsi que d'outils. L'organisme a continué d'étendre l'utilisation de l'ACS en forgeant de nouveaux partenariats (dans les secteurs des sciences et de la sécurité) et en mobilisant un vaste éventail de collectivités fonctionnelles (p. ex. les secteurs de la réglementation, de la recherche, des programmes et de l'évaluation). 		

Priorité	Type	Résultats stratégiques et programmes
Développer l'autonomie des filles pour qu'elles puissent se réaliser	<ul style="list-style-type: none"> Déjà établie 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada. Programme 1.1
Sommaire des progrès		
<ul style="list-style-type: none"> Le 11 octobre 2013, CFC a marqué la deuxième Journée internationale des filles en profitant de l'occasion pour mettre en lumière les droits et le potentiel des filles, à l'échelle tant nationale qu'internationale. Pour s'assurer que la société civile alimente les discussions de la Commission de la condition de la femme des Nations Unies, six jeunes Canadiennes provenant d'un peu partout au Canada ont été incluses au sein de la délégation officielle du pays auprès de la Commission. 		
Priorité	Type	Résultats stratégiques et programmes
Moderniser les programmes et les services	<ul style="list-style-type: none"> Permanente 	<ul style="list-style-type: none"> Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada. Programme 1.2
Sommaire des progrès		
<ul style="list-style-type: none"> En 2013-2014, CFC a poursuivi la modernisation de ses programmes et services en implantant des systèmes qui améliorent l'efficacité des processus internes et externes. L'organisme a notamment procédé à la deuxième phase d'implantation d'un système automatisé de gestion des subventions et des contributions pour permettre un suivi et une gestion plus efficaces des projets. Il a aussi adopté un système automatisé de présentation des demandes de financement, en ligne, qui comprend un outil d'évaluation pour les agentes et agents chargés d'examiner ces demandes. Le nouveau système a amélioré le processus et le temps de traitement (celui-ci qui a été réduit de deux semaines dans une région), et la clientèle externe en est satisfaite ou très satisfaite dans une proportion de 88,5 % selon le sondage mené par CFC. L'organisme a amorcé la mise en œuvre de sa stratégie de gestion et de communication du savoir afin de renforcer sa capacité comme courtier du savoir. En 2013-2014, le Programme de promotion de la femme a commencé à offrir des séances de formation aux responsables des projets financés, permettant à ceux-ci et à d'autres parties prenantes de mettre en commun leurs connaissances et leur savoir-faire. Par exemple, l'une d'elles, tenue avec le concours de Sécurité publique Canada, a 		

porté sur les moyens à mettre en œuvre localement pour contrer la traite des personnes.

Priorité	Type	Résultats stratégiques et programmes
Mener des activités de communication pour stimuler la participation des Canadiennes et Canadiens	<ul style="list-style-type: none"> • Permanente 	<ul style="list-style-type: none"> • Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada. • Programme 1.1

Sommaire des progrès

- Les médias sociaux sont en partie responsables de la prise de conscience, par la population canadienne, des enjeux qui touchent les femmes. Afin d'accroître le rayonnement des campagnes telles que le Mois de l'histoire des femmes et les 16 jours d'activisme contre la violence faite aux femmes, CFC s'est doté de plateformes Twitter et YouTube qui lui permettent de s'adresser à de nouveaux publics. CFC a aussi encouragé la population canadienne à relayer ses campagnes au moyen d'un contenu Web amélioré, qui inclut, par exemple, des portraits inspirants de Canadiennes ayant fait œuvre de pionnières dans leur domaine. Au cours de l'année écoulée, on a lancé un bulletin électronique bimestriel. CFC collabore avec des organismes de développement régional partout au pays pour élargir son rayonnement, accroître la portée de ses programmes en les harmonisant aux leurs et faire connaître ses projets et activités. Environ 60 % des initiatives dirigées par CFC ont fait l'objet de reportages dans des médias locaux, régionaux ou nationaux; la population canadienne a ainsi été informée des efforts visant à faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Analyse des risques

CFC est investi d'un vaste mandat qui l'oblige à mobiliser la population, à collaborer avec les collectivités et à tisser des partenariats avec les secteurs public, privé et bénévole. Le résultat stratégique de CFC dépend donc des mesures prises par diverses parties prenantes. En s'employant à exécuter son mandat, l'organisme doit composer avec cette interdépendance, qui représente un risque de taille pour l'obtention des résultats souhaités. Un autre risque tient aux capacités limitées de CFC au regard des demandes incessantes qui lui sont présentées, s'agisse-t-il de financement, d'interventions stratégiques ou d'activités de communication : en effet, on pourra trouver que, par moment, CFC ne répond pas aux attentes des parties prenantes. En 2013-2014, CFC a mis en œuvre son plus récent profil de risque opérationnel, lequel cerne les risques

les plus importants et probables, ainsi que des stratégies d'intervention suffisamment rigoureuses pour atténuer leurs éventuelles conséquences, comme il est indiqué ci-dessous :

Principaux risques

Risque	Stratégie d'atténuation du risque	Lien à l'architecture d'alignement des programmes
Les résultats obtenus par CFC sont tributaires des mesures prises par d'autres parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Messages de CFC : La stratégie de communication de CFC vise à faire prendre conscience des obstacles et des possibilités auxquels font face les femmes et du fait que le progrès de l'égalité entre les sexes est une responsabilité partagée. • Action communautaire et mobilisation : Les programmes de CFC se concentrent sur la mobilisation des collectivités afin d'arriver à des résultats concrets, contribuant à un progrès durable vers l'égalité des sexes. • Partage des connaissances : CFC met l'accent sur des stratégies qui complètent et amplifient les efforts concertés, et veille à ce que les pratiques exemplaires soient diffusées à l'échelle du pays. 	Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.
Compte tenu de son vaste mandat et de l'étendue des interventions qui lui sont demandées en matière de politiques et de programmes, CFC peut parfois sembler ne pas répondre aux attentes des parties prenantes.	<ul style="list-style-type: none"> • Domaine prioritaire : Pour combler les attentes des parties prenantes et produire des résultats tangibles, CFC a désigné trois domaines prioritaires qui concordent avec les priorités du gouvernement, soit : améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes et des filles; éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; et, enfin, soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes aux postes de responsabilité et de décision. • Stratégie de diffusion : Les efforts déployés à cet égard auprès des collectivités et des organismes visent à faire connaître l'orientation stratégique de l'organisme, ses priorités et domaines d'intervention actuels, de même que les lignes directrices de ses programmes. • Processus décisionnels : CFC a institué des processus et des pratiques 	Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.

	<p>qui optimisent l'efficacité de ses moyens d'action en matière de programmes, de politiques et de communications.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Investissement et intervention stratégiques : Pour assurer sa pertinence, son efficacité et son efficacité, CFC tire parti des partenariats et crée des synergies avec d'autres organismes au moment de concevoir et réaliser ses interventions. 	
--	---	--

Dépenses réelles

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues)
29 617 167*	29 617 167	31 986 921	31 422 283	1 805 116

Ressources humaines (équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (réel moins prévu) 2013-2014
96	96	0

*Le total du Budget principal des dépenses pour 2013-2014 comprend un total de 19 033 333 \$ en financement de programmes (Subventions des contributions).

Sommaire du rendement budgétaire pour le résultat stratégique et les programmes (en dollars)

Résultat stratégique, programmes et services internes	Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Dépenses prévues 2014-2015	Dépenses prévues 2015-2016	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2012-2013
Résultat stratégique 1 : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada								
Impulsion, savoir-faire et conseils	2 135 462	2 135 462	2 150 208	2 150 208	2 177 213	2 189 159		
Avancement de l'égalité pour les femmes	24 286 364	24 286 364	24 300 153	24 216 820	24 369 664	22 750 591		
Total partiel	26 421 826	26 421 826	26 450 361	26 367 028	26 546 877	24 939 750	24 607 197	23 558 815
Services internes Total partiel	3 195 341	3 195 341	3 207 353	3 207 353	5 440 044	6 482 533	5 120 989	5 876 011
Total	29 617 167	29 617 167	29 657 714	29 574 381	31 986 921	31 422 283	29 728 186	29 434 826

En 2013-2014, les autorisations totales allouées à CFC par le Parlement s'élevaient à 31 986 921 \$ et les dépenses réelles, à 31 422 283 \$, soit 564 638 \$ de moins que les autorisations. La provenance de ces autorisations s'établissait comme suit : 29 617 167 \$ inscrits au Budget principal des dépenses et 2 369 754 \$ inscrits au Budget supplémentaire des dépenses. CFC a reçu des fonds pour le déménagement de son administration centrale (1 600 000 \$) et la réduction des aménagements (208 350 \$) ainsi que divers transferts des crédits centraux du Secrétariat du Conseil du Trésor (561 404 \$), dont un report du budget de fonctionnement de l'exercice précédent.

CFC a reçu 1 600 000 \$ par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour financer la majorité des coûts liés au déménagement. Ce financement a pris la forme d'un prêt pluriannuel à rembourser sur huit ans (200 000 \$ par année à compter de 2014-2015). Les 208 350 \$ économisés dans le coût des locaux viendront augmenter le budget de base de CFC et compenseront le coût du remboursement du prêt au cours des huit prochaines années.

Harmonisation des dépenses avec le cadre pangouvernemental

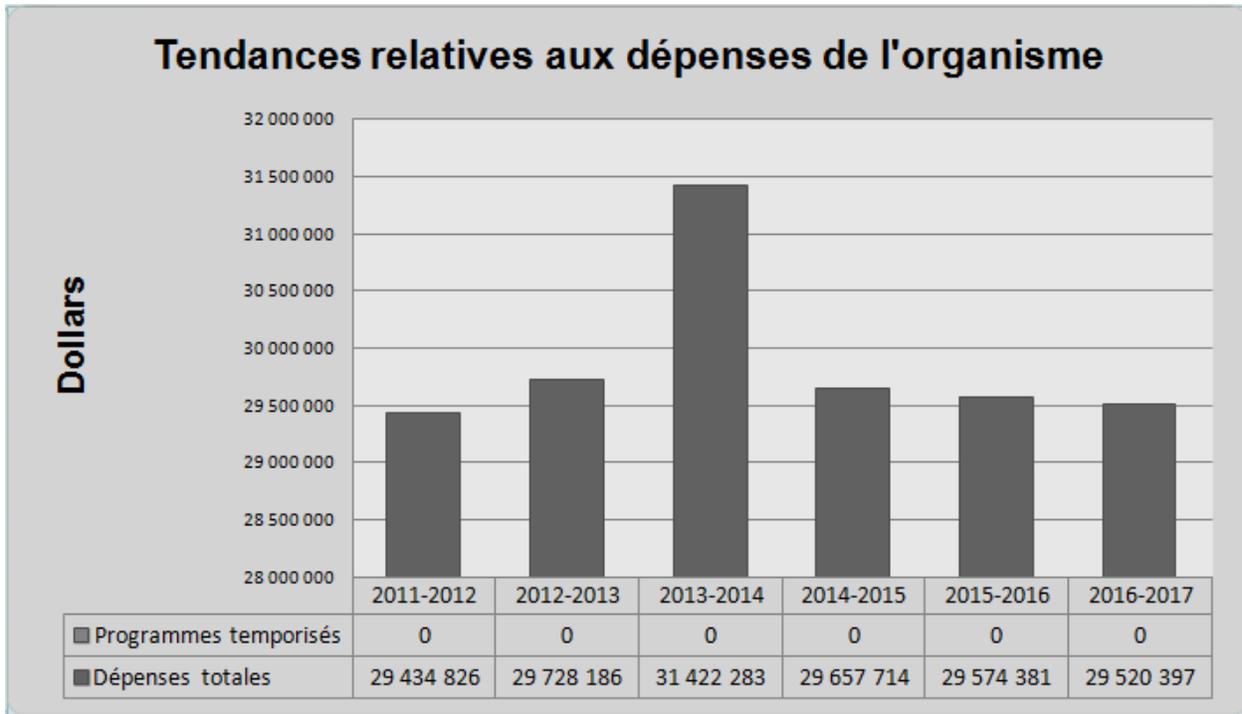
Harmonisation des dépenses réelles pour 2013-2014 avec le [cadre pangouvernemental](#)ⁱ (en dollars)

Résultat stratégique	Programme	Secteur de dépenses	Résultat du gouvernement du Canada	Dépenses réelles 2013-2014
1. Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.	1.1 Impulsion, savoir-faire et conseils	Affaires gouvernementales	Un gouvernement fédéral transparent, responsable et sensible aux besoins des Canadiennes et Canadiens	2 189 159
	1.2 Avancement de l'égalité pour les femmes	Affaires économiques	La sécurité du revenu et de l'emploi pour les Canadiennes et Canadiens	22 750 591

Total des dépenses par secteur de dépenses (en dollars)

Secteur de dépenses	Total des dépenses prévues	Total des dépenses réelles
Affaires économiques	24 286 364	22 750 591
Affaires gouvernementales	2 135 462	2 189 159

Tendances relatives aux dépenses de l'organisme



En 2013-2014, CFC a dépensé au total 31 422 283 \$ (19 033 333 \$ en subventions et contributions) pour exécuter ses programmes, atteindre les résultats attendus et progresser vers son résultat stratégique. L'augmentation des dépenses au cours de l'exercice est attribuable avant tout au déménagement de l'administration centrale.

De 2011-2012 à 2013-2014, les dépenses totales indiquées ci-dessus correspondent aux dépenses réelles; pour la période de 2014-2015 à 2016-2017, le graphique indique les dépenses prévues.

Budget des dépenses par crédit voté

Pour obtenir des renseignements au sujet des crédits votés et des dépenses législatives de CFC, veuillez consulter les [Comptes publics du Canada 2014](#) sur le site [Web de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada](#).

Section II : Analyse des programmes par résultat stratégique

Résultat stratégique : Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada

Programme 1.1 : Impulsion, savoir-faire et conseils

Description

Le Canada s'est engagé, conformément à différents instruments nationaux et internationaux, à promouvoir l'égalité entre les sexes. CFC encourage une meilleure compréhension de la situation des femmes au Canada et invite la population canadienne à prendre part aux efforts pour faire progresser l'égalité entre les sexes. Ses activités de communication sont un élément clé de ce programme et soulignent des dates importantes pour les femmes, telles que la Journée internationale des filles, le Mois de l'histoire des femmes et la Journée de l'affaire « personne ».

Pour que les progrès vers l'égalité entre les sexes se poursuivent, le gouvernement exige que les institutions fédérales prennent le genre en considération dans leurs lois, leurs politiques et leurs programmes. CFC donne l'impulsion au renforcement de la capacité des institutions fédérales en matière d'analyse comparative entre les sexes (ACS) en leur offrant de l'information, des outils et de la formation et en les faisant profiter de son savoir-faire. L'ACS sert à évaluer les répercussions que pourraient avoir les politiques, les programmes et d'autres initiatives sur des populations de femmes, d'hommes, de filles et de garçons d'horizons divers. Elle éclaire la prise de décisions et augmente la probabilité que les lois, les politiques et les programmes répondent aux besoins des populations.

CFC fournit également des analyses et des conseils en matière de politiques stratégiques portant sur de nombreuses questions relatives à ses trois domaines prioritaires (c'est-à-dire : améliorer la sécurité et la prospérité économiques des femmes et des filles; éliminer la violence faite aux femmes et aux filles; et soutenir et promouvoir une représentation accrue des femmes et des filles aux postes de responsabilité et de décision). CFC joue le rôle de courtier du savoir auprès des institutions fédérales et d'autres parties prenantes afin de les soutenir dans la poursuite de l'égalité entre les sexes. Il surveille aussi l'évolution des enjeux qui influent sur la condition des femmes et des filles au Canada. L'essentiel de ce travail est accompli en collaboration avec les institutions fédérales, les provinces, les territoires et la société civile.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
2 135 462	2 135 462	2 177 213	2 189 159	53 697

Ressources humaines (en équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
17	17	0

Résultats du rendement

Résultat attendu	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Grâce au rôle d'impulsion joué par CFC, les principales parties prenantes disposent de conseils et renseignements pour s'attaquer aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes ou entre les garçons et les filles. (Les principales parties comprennent des organismes fédéraux, les provinces, les territoires, la société civile et le grand public.)	Nombre d'interventions* menées par CFC qui permettent de fournir des conseils et de l'information.	5 initiatives menées par CFC	5 initiatives menées par CFC ont permis aux parties prenantes de disposer de conseils et de renseignements pour s'attaquer aux enjeux liés à l'égalité entre les sexes.
Grâce au savoir-faire qu'apporte CFC, les responsables du gouvernement fédéral et les principales parties prenantes connaissent mieux l'ACS. (Ces parties comprennent les représentantes et	Pourcentage des répondantes et des répondants affirmant que leur connaissance de l'ACS s'est améliorée grâce aux activités de formation et autres relatives à l'ACS.	70 %	90 % des répondantes et des répondants ont affirmé que leur connaissance de l'ACS et leur capacité d'appliquer celle-ci dans leur travail s'étaient accrues grâce aux activités de formation et

représentants des provinces, des territoires, de la société civile et du grand public.)			autres offertes par CFC.
Les reportages des médias canadiens font état des apports de CFC à l'avancement de l'égalité pour les femmes et les filles.	Pourcentage des initiatives dirigées par CFC qui bénéficient d'une couverture médiatique	20 %	59 % des initiatives menées par CFC ont bénéficié d'une couverture médiatique

Analyse du rendement et leçons retenues

Grâce au rôle d'impulsion joué par CFC, de même qu'au savoir-faire et aux conseils de l'organisme, les principales parties prenantes ont eu l'information, le soutien et les outils nécessaires pour s'attaquer aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes ou entre les garçons et les filles. Voici quelques-unes des actions impulsées par CFC en 2013-2014 :

La cyberintimidation et la cyberexploitation sexuelle dans la vie des filles et des jeunes femmes

- CFC a travaillé avec les provinces et territoires à l'organisation d'un atelier sur la cyberintimidation et la cyberexploitation sexuelle dans la vie des filles et des jeunes femmes. Des fonctionnaires de tout le pays sont venus entendre les expertes et experts invités et le panel jeunesse. L'atelier a renforcé les connaissances sur ces phénomènes et facilité l'échange de pratiques prometteuses pour leur prévention. Le rapport de l'atelier peut être consulté en ligne (<http://www.swc-cfc.gc.ca/initiatives/girls-filles/cyber-fra.html>). CFC a aussi versé des fonds à la Commission des étudiants pour qu'elle produise un rapport faisant état du point de vue des jeunes sur la cyberintimidation, l'autoexploitation et l'exploitation entre pairs chez les jeunes (<http://www.studentscommission.ca/onlineexploitation/>, en anglais).

Direction de la délégation canadienne à la Commission de la condition de la femme des Nations Unies

- Pour célébrer la Journée internationale des filles aux Nations Unies, le Canada, représenté par la ministre de la Condition féminine, a organisé, en collaboration avec le Groupe de travail des ONG sur les filles, une table ronde intitulée « Girls Speak Out » [Les filles prennent la parole], à laquelle ont pris part des filles de partout dans le monde faisant figure de chefs de file. Ces filles ont parlé aux hautes et hauts fonctionnaires onusiens des enjeux qui les touchent en tant que filles à l'échelle locale et internationale, dont : les mariages d'enfants et les mariages précoces ou forcés; l'accès à l'éducation et à la formation en cours

d'emploi; l'immigration et la santé. Cette table ronde, à laquelle ont assisté plus de 500 filles, a été largement diffusée en anglais sur UN TV (<http://webtv.un.org/search/girls-speak-out-showcasing-girl-activists-from-around-the-world/2743264257001?term=girls%20speak%20out>).

Bâtir une économie de l'innovation au Canada

- CFC a été l'hôte d'un forum où des sommités sont venues offrir leurs connaissances, idées et pratiques exemplaires sur les moyens à mettre en œuvre pour créer des ouvertures et venir à bout des facteurs qui font obstacles à une participation accrue des femmes dans un éventail de métiers qualifiés et de professions scientifiques. Organisé en collaboration avec les provinces et territoires, ce forum a réuni plus de 250 personnes issues d'une variété de secteurs.

Partenariat des ministres responsables de la condition féminine à l'échelon fédéral, provincial et territorial

- CFC a continué de travailler avec le Forum fédéral-provincial-territorial des ministres responsables de la condition féminine, par exemple en appuyant la publication d'une étude clé du Conference Board du Canada. Intitulée *Arguments économiques pour la présence de femmes aux conseils d'administration*, cette étude expose les avantages d'une plus grande parité entre les sexes au sein des conseils d'administration. De plus, grâce aux travaux de CFC et du Conseil consultatif pour la présence des femmes aux conseils d'administration d'entreprises, on a pris davantage conscience, dans les secteurs public et privé, des moyens à prendre pour accroître la présence des femmes aux conseils d'administration. Ces connaissances serviront à éclairer les interventions du gouvernement et du secteur privé dans ce domaine.

Renforcement de la mise en œuvre de l'ACS

- CFC a fait un travail de proximité auprès d'une trentaine d'organismes fédéraux pour renforcer leur capacité d'intégrer les considérations de genre aux programmes, aux politiques et à d'autres initiatives. Ce travail a inclus le soutien à la mise en œuvre du Plan d'action ministériel pour l'analyse comparative entre les sexes et a pris diverses formes : activités de formation, conseils et autres mesures de soutien. Les ministères rendent compte tous les ans à CFC de leur mise en œuvre du Plan d'action, indiquant les activités menées et l'effet de l'ACS sur leurs initiatives.
- Le cours *Introduction à l'ACS+*, offert sur le site de CFC, a été suivi par plus de 500 personnes au cours de la période visée par le rapport. Bien que la majorité d'entre elles

étaient des fonctionnaires fédéraux, provinciaux ou territoriaux, des membres du grand public ont aussi suivi le cours. Le Centre de collaboration nationale des déterminants de la santé a même inscrit le cours à son palmarès des 12 meilleures ressources éducatives en ligne qui présentent un intérêt pour l'étude des déterminants de la santé. Plus de 90 % des participantes et participants au cours et aux autres activités éducatives de CFC ont indiqué avoir acquis de nouvelles connaissances sur l'ACS, d'après les évaluations remplies après coup, soit une proportion supérieure à la cible de 70 %.

En mai 2013, la deuxième semaine fédérale de sensibilisation à l'ACS a eu lieu et, grâce à elle, on a pu accroître la visibilité de l'ACS dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux. Quatorze ministères et organismes ont mis en œuvre des moyens de sensibilisation à cette occasion. CFC a aussi organisé deux séances d'apprentissage de l'ACS à l'échelle de l'administration fédérale, en collaboration avec Sécurité publique Canada et Ressources naturelles Canada respectivement, auxquelles ont participé plus de 200 fonctionnaires fédéraux.

Programme 1.2 : Avancement de l'égalité pour les femmes

Description

Dans le cadre de ce programme, CFC appuie l'action et l'innovation en investissant dans des projets qui conduisent vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Le programme octroie des subventions et des contributions financières à des organismes qui font progresser l'égalité entre les sexes dans des collectivités d'un bout à l'autre du pays. Les projets financés sont de portée nationale, régionale ou locale et aident à créer des conditions propices à la réussite des Canadiennes.

Les projets sont axés sur l'amélioration de la situation socioéconomique des femmes et sur leur participation à la vie démocratique. De nature et de portée variées, ils emploient un éventail de méthodes et de stratégies pour répondre aux enjeux complexes qui touchent les femmes. En vertu de ce programme, CFC investit plus précisément dans des projets prenant en considération le genre et permettant d'améliorer l'accès des femmes à une multitude de débouchés, de mesures de soutien, d'informations, de ressources, de services, d'outils, etc. Ces projets comptent sur la participation des parties prenantes, comme des groupes de femmes, des organismes communautaires, des institutions publiques et le secteur privé.

Le programme favorise en outre la collaboration, la création de réseaux et le partenariat dans le but de promouvoir l'égalité entre les sexes et l'avancement des femmes au Canada. CFC facilite le réseautage, crée des partenariats au besoin pour s'attaquer à des questions transversales qui touchent les femmes et les filles, diffuse les connaissances et aide les organismes œuvrant au progrès de l'égalité des sexes à accéder aux savoir-faire, aux ressources et aux outils.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
24 286 364	24 286 364	24 369 664	22 750 591	(1 535 773)

Ressources humaines (Équivalents temps plein [ETP])

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
34	34	0

Résultats du rendement

Résultats attendus	Indicateurs de rendement	Cibles	Résultats réels
Les femmes et les collectivités ont les appuis nécessaires pour s'attaquer aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes	Pourcentage de projets qui créent des appuis (p. ex. des ressources ou des outils).	50 %	90 % des projets ont contribué à accroître l'accès aux appuis nécessaires pour s'attaquer aux enjeux liés à l'égalité entre les femmes et les hommes.
Les collectivités et les parties prenantes ont des occasions de faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes	Pourcentage de projets qui créent des possibilités (p. ex. des partenariats, des réseaux ou des stratégies)	50 %	

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, CFC s'est efforcé d'aider à créer les conditions propices à la réussite des femmes au Canada par ses investissements stratégiques, la promotion du réseautage et son soutien au partenariat. L'organisme a versé 18 950 00 \$ en appui à 357 projets afin d'éliminer certains obstacles (p. ex. : la violence faite aux femmes et aux filles, qui les empêche de réaliser leur plein potentiel; les stéréotypes sexistes; et les facteurs qui bloquent l'accès des femmes aux postes de décision de premier plan).

Agir contre la violence faite aux femmes et aux filles : CFC a lancé un appel de propositions portant sur deux thèmes relatifs à la lutte contre la violence sexiste, soit la cyberviolence et la violence sexuelle faite aux femmes et aux filles.

La sécurité et la prospérité économiques des femmes : Un appel de propositions a été lancé afin de multiplier et de renforcer les débouchés économiques des Canadiennes. Cet appel s'articulait autour de trois thèmes : **les métiers qualifiés et les professions techniques**, les débouchés économiques des femmes, et la prospérité des femmes immigrantes.

Accroître la représentation des femmes dans les postes de responsabilité : Des appels de propositions ciblés ouvrent la porte à des investissements stratégiques, qu'il s'agisse, par exemple, d'accroître la participation des femmes à la prise de décisions dans les organismes communautaires ou de promouvoir leur entrée et leur **avancement dans les secteurs**

traditionnellement masculins. On détermine ainsi les pratiques prometteuses pour les femmes et les parties prenantes, pour ensuite les diffuser. On a mis au point des outils qui favorisent la parité de genre et la diversité au sein des organismes communautaires, ainsi que l'adoption de modèles de mentorat pour aider les femmes à gravir les échelons du pouvoir dans divers contextes, notamment dans les collectivités rurales.

Les projets ont des répercussions sur les femmes, les collectivités et les organismes. Des données probantes indiquent que ces investissements contribuent de façon tangible à changer la vie des femmes et des filles au Canada. Voici quelques résultats concrets :

- pour assurer la viabilité, on a constitué dans la région de Peterborough un réseau qui continuera d'améliorer l'offre de services aux femmes violentées grâce à un travail de coordination des services au sein de la collectivité;
- pour répondre aux besoins des entrepreneures souhaitant faire croître leur entreprise, on a produit une trousse d'outils qui explique aux prêteurs (caisses populaires, coopératives de crédit et autres) à Vancouver comment les soutenir efficacement;
- pour augmenter la participation des femmes à la politique municipale, on a fait appel aux conseils municipaux d'un bout à l'autre du pays, qu'on a encouragés à recruter activement des femmes et à mettre en œuvre une stratégie visant spécifiquement à augmenter le nombre de conseillères municipales.

CFC a continué de faciliter le réseautage des organismes. Il a formé des partenariats avec d'autres institutions fédérales pour s'attaquer à des questions transversales qui ont une incidence sur les femmes et les filles. Il a diffusé ses connaissances et aidé des organismes à avoir accès à un savoir-faire et à des ressources. On réunit les pratiques prometteuses et les leçons retenues, et on les transmet aux parties intéressées pour éviter le double emploi.

Moderniser les programmes et les services offerts à la population canadienne : Les efforts déployés par CFC pour rationaliser l'administration du Programme à l'aide de stratégies de gestion plus efficaces et plus structurées ont permis de renforcer la gestion et la reddition de comptes.

Services internes

Description

Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : les services de gestion et de surveillance, les

services des communications, les services juridiques, les services de gestion des ressources humaines, les services de gestion des finances, les services de gestion de l'information, les services des technologies de l'information, les services de gestion des biens, les services de gestion du matériel, les services de gestion des acquisitions et les services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources financières budgétaires (dollars)

Budget principal des dépenses 2013-2014	Dépenses prévues 2013-2014	Autorisations totales pouvant être utilisées 2013-2014	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2013-2014	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2013-2014
3 195 341	3 195 341	5 440 044	6 482 533	3 287 192

Ressources humaines (ETP)

Prévu 2013-2014	Réel 2013-2014	Écart (nombre réel moins nombre prévu) 2013-2014
45	45	0

Analyse du rendement et leçons retenues

En 2013-2014, CFC a poursuivi la mise en œuvre d'initiatives de gestion de l'information visant à protéger celle-ci et à en optimiser la valeur pour la population canadienne.

- Le déménagement de l'administration centrale de CFC a permis à l'organisme de réduire d'environ 21 % l'espace qu'il occupait, ce qui s'est traduit par une réduction générale des besoins d'aménagement et des coûts de location du gouvernement. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada a conséquemment transféré à l'organisme un montant de 208 350 \$ par le biais du Budget supplémentaire des dépenses (C). Ce montant s'ajoutera au budget de base de CFC pour les années à venir.
- CFC a reçu 1,6 million de dollars par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses (B) pour financer la majorité des coûts associés au déménagement. Le financement prend la forme d'un prêt pluriannuel que CFC remboursera au cours des huit prochaines années, au rythme de 200 000 \$ par année à compter de l'exercice 2014-2015. La réduction de la superficie des locaux et l'augmentation consécutive du budget de base de CFC compenseront le coût du remboursement du prêt au cours des huit prochaines années

Section III : Renseignements supplémentaires

Faits saillants des états financiers

Condition féminine Canada État condensé des opérations et de la situation financière nette ministérielle (non audité) Pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014 (en dollars)					
	Résultats attendus 2013-2014	Résultats réels 2013-2014	Résultats réels 2012-2013	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats attendus 2013-2014)	Écart (résultats réels 2013-2014 moins résultats réels 2012-2013)
Total des charges	31 116 000	32 034 971	31 107 212	918 971	927 759
Total des revenus	0	2 004	125	2 004	1 879
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	31 116 000	32 032 967	31 107 087	916 967	925 880
Situation financière nette de l'organisme	(991 000)	(100 839)	(994 208)	890 161	893 369

Condition féminine Canada État condensé de la situation financière (non audité) Au 31 mars 2014 (en dollars)			
	2013-2014	2012-2013	Écart (2013-2014 moins 2012-2013)
Total des passifs nets	4 327 443	3 740 756	586 687
Total des actifs financiers nets	3 617 381	2 655 631	961 750
Dette nette de l'organisme	710 062	1 085 125	(375 063)
Total des actifs non financiers	609 223	90 917	518 306
Situation financière nette de l'organisme	(100 839)	(994 208)	893 369

États financiers

On trouvera les états financiers de CFC sur le site Web de l'organismeⁱⁱ.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires énumérés dans le *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014* se trouvent sur le site Web de CFCⁱⁱⁱ.

Stratégie de développement durable de l'organisme

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert;

Audits internes et évaluations;

Rapport sur les frais d'utilisation.

Dépenses fiscales et évaluations

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances du Canada publie annuellement des estimations et des projections du coût de ces mesures dans une publication intitulée *Dépenses fiscales et évaluations*^{iv}. Les mesures fiscales présentées dans cette publication relèvent de la seule responsabilité du ministre des Finances

Section IV : Coordonnées de l'organisme

Questions concernant l'information financière présentée :

Anik Lapointe
Dirigeante principale des finances et directrice
Direction des services intégrés
Téléphone : 819-420-6825
Télécopieur : 819-420-6906
Courriel : Anik.Lapointe@cfc-swc.gc.ca

Pour toute autre question :

Ainalem Tebeje
Gestionnaire, Planification stratégique et rapports généraux
Direction des politiques et des relations extérieures
Téléphone : 819-420-6882
Télécopieur : 819-420-6907
Courriel : Ainalem.Tebeje@cfc-swc.gc.ca

Annexe : Définitions

Architecture d’alignement des programmes : Répertoire structuré de tous les programmes d’un ministère ou organisme, qui décrit les liens hiérarchiques entre les programmes et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent.

Cadre pangouvernemental : Schéma représentant la contribution financière des organisations fédérales qui dépendent de crédits parlementaires en harmonisant leurs programmes avec un ensemble de 16 secteurs de résultats pangouvernementaux de haut niveau regroupés sous quatre secteurs de dépenses.

Cible : Niveau mesurable du rendement ou du succès qu’une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

Crédit : Autorisation donnée par le Parlement d’effectuer des paiements sur le Trésor.

Dépenses budgétaires : Les dépenses budgétaires comprennent les dépenses de fonctionnement et en capital; les paiements de transfert à d’autres ordres de gouvernement, à des organisations ou, encore, à des particulières et particuliers; les paiements à des sociétés d’État.

Dépenses non budgétaires : Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d’avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

Dépenses prévues : En ce qui a trait au Rapport sur les plans et les priorités (RPP) et au Rapport ministériel sur le rendement (RMR), les dépenses prévues sont des montants approuvés par le Conseil du Trésor au plus tard le 1^{er} février. Elles peuvent donc comprendre des montants qui s’ajoutent aux dépenses prévues indiquées dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu’il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son RPP et son RMR.

Équivalent temps plein : Mesure utilisée pour déterminer à quel point une employée ou un employé représente une année-personne complète dans le budget ministériel. L’équivalent temps plein est calculé en fonction du coefficient des heures de travail assignées et des heures normales de travail. Les heures normales de travail sont établies dans les conventions collectives.

Indicateur de rendement : Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d’une organisation, d’un programme, d’une politique ou d’une initiative par rapport aux résultats attendus.

Plan : Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

Priorité : Plan ou projet qu'une organisation a choisi de cibler et dont elle rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation du ou des résultats stratégiques souhaités.

Production de rapports sur le rendement : Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

Programme : Groupe d'intrants constitué de ressources et d'activités connexes qui est géré pour répondre à des besoins précis et pour obtenir les résultats visés, et qui est traité comme une unité budgétaire.

Programme temporisé : Programme ayant une durée fixe et dont le financement et l'autorisation politique ne sont pas permanents. Ce programme est aussi appelé programme à durée temporaire ou programme à élimination graduelle. Lorsqu'un tel programme arrive à échéance, une décision doit être prise quant à son maintien. Dans le cas d'un renouvellement, la décision précise la portée, le niveau de financement et la durée.

Rapport ministériel sur le rendement : Rapport traitant des réalisations concrètes d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires au regard des plans, des priorités et des résultats attendus exposés dans le rapport sur les plans et les priorités correspondant. Ce rapport est déposé au Parlement à l'automne.

Rapport sur les plans et les priorités : Rapport fournissant des renseignements au sujet des plans et du rendement prévu sur trois ans d'une organisation qui dépend de crédits parlementaires. Ces rapports sont déposés au Parlement chaque printemps.

Rendement : Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

Résultat : Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

Résultat stratégique : Avantage durable et à long terme pour les Canadiennes et les Canadiens, qui est rattaché au mandat, à la vision et aux fonctions de base d'une organisation.

Résultats du gouvernement du Canada : Ensemble de 16 objectifs de haut niveau établis pour l'ensemble du gouvernement et regroupés selon 4 secteurs de dépenses : affaires économiques, affaires sociales, affaires internationales et affaires gouvernementales.

Structure de la gestion, des ressources et des résultats : Cadre exhaustif comprenant l'inventaire des programmes, des ressources, des résultats, des indicateurs de rendement et de l'information sur la gouvernance d'une organisation. Les programmes et les résultats sont présentés d'après le lien hiérarchique qui les unit, et les résultats stratégiques auxquels ils contribuent. La Structure de la gestion, des ressources et des résultats découle de l'architecture d'alignement des programme

Notes

- i. Cadre pangouvernemental, <http://www.tbs-sct.gc.ca/ppg-cpr/frame-cadre-fra.aspx>.
- ii. Condition féminine Canada, *États financiers 2013-2014*, <http://www.swc-cfc.gc.ca/trans/account-resp/pr/fin/1314-2-fra.html>.
- iii. Condition féminine Canada, *Rapport ministériel sur le rendement 2013-2014*, Renseignements supplémentaires (tableaux), <http://www.swc-cfc.gc.ca/trans/account-resp/pr/dpr-rmr/1314/st-ts-fra.html>.
- v. *Dépenses fiscales et évaluations*, <http://www.fin.gc.ca/purl/taxexp-fra.asp>.